

# «Le don d'organes - Principes législatifs et réalités médicales»

Jeudi 20 décembre 2018 - 18h00

Salle de conférence Jacques Guillemeau

Point vert niveau -1

Centre hospitalier régional d'Orléans

14 avenue de l'Hôpital

**Mme Clara BERNARD-XÉMARD** *Maître de conférences en droit privé, Université de Versailles Saint-Quentin*  
*Laboratoire DANTE*

**Dr Manuel WOLF** *Praticien hospitalier, réanimation chirurgicale, médecin coordonnateur des prélèvements d'organes et de tissus*  
*Centre Hospitalier d'Orléans*

**M. Hechmi TOUMI** *Professeur des Universités spécialisé dans les pathologies du système ostéo-articulaire*  
*Directeur du Collegium Sciences et techniques - Université d'Orléans*



FACULTÉ DE DROIT  
ÉCONOMIE & GESTION



Conférence organisée avec le  
comité d'éthique du CHR d'Orléans

Merci de confirmer votre présence :  
[carine.laurent-boutot@univ-orleans.fr](mailto:carine.laurent-boutot@univ-orleans.fr)

«Contrairement à des thèmes polémiques comme la procréation, les données de santé ou le développement de l'intelligence artificielle, la question du don d'organe fait a priori consensus. Articulée autour de 3 grands principes qui lui garantissent un haut niveau d'exigence éthique (le consentement du donneur, l'anonymat du don, la gratuité du don), son socle législatif ne sera probablement pas mis en cause dans le cadre de la révision actuelle des lois de bioéthique.

Pour autant, la réalité de la pratique médicale, tout comme les avancées de la recherche scientifique ne manquent pas d'affecter le sujet du don d'organes, à l'image de l'ensemble du champ de la bioéthique, suscitant constamment de nouveaux questionnements : comment résoudre le lancinant problème du nombre insuffisant de greffons par rapport aux besoins ? Dans ce contexte contraint, faut-il prioriser les receveurs ? Sur quels critères ? Quelles responsabilités sont mises en oeuvre lorsque les greffons ne sont pas parfaitement sains ? La production d'organes artificiels est-elle une solution alternative au manque de greffons ? Ne pose-t-elle pas de redoutables problèmes économiques et moraux ? Qu'en est-il de la douloureuse situation dite des «bébés médicaments ?»